

MANIFESTE POUR L'UNITE FRANCOPHONE

1. La Belgique : un Etat fondé sur un fédéralisme dont la structure hybride assure l'équilibre

Après 35 années de débats communautaires et linguistiques souvent difficiles, de négociations âpres et de compromis laborieux, la Belgique fédérale est née, axée sur trois communautés culturelles, trois régions économiques et quatre régions linguistiques. Les frontières de ces dernières sont largement artificielles et parfois en contradiction avec les réalités sociologiques. C'est ainsi que les majorités francophones dans plusieurs communes n'ont pas empêché l'inclusion de ces entités dans la région de langue néerlandaise. Cette situation de droit public contraire à la réalité et à la volonté des habitants est contrebalancée par des droits particuliers en matière d'emploi des langues (facilités) et par des droits politiques résultant soit de droits de vote dans la région contiguë, soit de l'appartenance à un arrondissement électoral, resté bilingue.

On peut affirmer que la mise en cause de ces droits culturels et politiques met en péril tout l'équilibre de l'édifice péniblement construit.

La scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, exigée par le Parlement flamand, signifie donc la fin du compromis fédéral belge. Elle est à ce titre non négociable si la frontière linguistique est maintenue dans son état actuel.

Mais ce n'est pas, et de loin, le seul domaine où la Flandre pose des conditions politiques pour accepter la continuation de l'Etat belge.

Pour l'avenir de la Belgique, le programme du Vlaamse Raad revendique la scission d'un très grand nombre de secteurs encore « nationaux » parmi lesquels de nombreux aspects de la sécurité sociale et de la fiscalité. Il relaie ainsi les exigences à long terme du mouvement flamand.

Tel quel, ce programme pose à la partie francophone du pays de graves problèmes politiques, économiques et sociaux.

Ne pas prendre au sérieux ce plan d'action flamand serait aussi condescendant vis-à-vis des Flamands que dangereux vis-à-vis des Wallons et des Bruxellois.

La revendication de la scission de l'arrondissement électoral et judiciaire de BHV se situe, en fait, sur une trajectoire qui dépasse son objet propre. Elle vise à faire place nette, géopolitiquement parlant, pour imposer la suite du programme flamand: **aboutir à un confédéralisme inégalitaire qui ne conserve la Belgique que pour garder un contrôle flamand sur Bruxelles et sur un Etat-croupion bilingue.**

Outre les atteintes portées aux droits des francophones de la périphérie, la scission

de BHV, conjuguée avec l'extinction des facilités linguistiques, préfigure des frontières d'Etat, dans l'hypothèse où la Belgique serait scindée.

Des manifestes flamands comme ceux du groupe de la « Warande » indiquent d'une certaine manière les motivations et les ambitions modernes du mouvement flamand. Mais d'autres responsables influents, comme Yves Leterme, ministre-président de la région flamande, soufflent tour à tour, en fonction des interlocuteurs et du public visé, le chaud et le froid, affichant tantôt un visage impérialiste, méprisant et conquérant, tantôt un aspect paternel, conciliant - voire enjôleur. C'est dire que le décodage de la stratégie flamande doit éviter la caricature et privilégier, dans toute la mesure du possible, une analyse fine.

D'autant que l'énoncé de la position flamande revêt souvent les habits de la présentation scientifique, bourrée de chiffres, de tableaux et de schémas qui donnent l'illusion de l'objectivité et du sérieux. Un certain nombre de francophones, politiques, commentateurs ou chercheurs ont d'ailleurs sauté à pieds joints dans le piège faisant du dénigrement de la Wallonie et de Bruxelles leur miel préféré.

2. Le projet flamand

Parler d'un projet flamand quant à l'avenir de la Belgique, surtout d'un projet « unique » qui recueillerait les suffrages de l'ensemble des décideurs flamands est hasardeux, voire périlleux.

Néanmoins, quand on confronte les points de vue divers qui s'expriment au Nord du pays, on parvient à esquisser le programme minimum qui sous-tend l'action des hommes politiques et des hommes d'affaires qui militent en faveur d'une autonomie renforcée de la Flandre, censée lui permettre en s'émancipant davantage de majorer son rôle, d'améliorer sa prétendue prospérité économique et, en quelque sorte, de voler de ses propres ailes.

Le diagnostic posé, à quelques bienheureuses exceptions près, est simple, voire simpliste :

- c'est la Flandre qui tire la Belgique vers le haut, qui assure sa prospérité, grâce au travail et au dynamisme de ses habitants ;
- chaque année, la Flandre fait cadeau aux deux autres régions de plusieurs milliards d'euros ;
- la Wallonie et Bruxelles sont des régions sous-développées, que la Flandre tient à bout de bras ;
- les Wallons et les Bruxellois sont paresseux, n'ont pas l'esprit d'entreprise, votent mal et ont une mentalité d'assistés ;
- la Flandre est une région prospère, parce que socialement, politiquement, culturellement et linguistiquement homogène et elle entend donc le rester.

A partir de ce constat, la solution paraît couler de source : la Flandre doit devenir le plus vite possible une république indépendante et larguer ses voisins encombrants et coûteux que sont la Wallonie et Bruxelles. Tel est le discours des plus extrémistes

souvent soutenus par les tenants du mondialisme et de la pensée unique pour qui la Wallonie et Bruxelles constituent un obstacle à leurs fantasmes idéologiques. A ce niveau, le régionalisme pur et dur, fondé sur le modèle fascisant du « eigen volk eerst » (avatar de la préférence nationale de Le Pen) se marie contre nature avec le fanatisme économique mondialisé.

Bien des chefs d'entreprise, l'oeil rivé sur les cours de bourse, serrent donc, en Flandre, la main des Dewinter et des Annemans.

Mais tout n'est pas aussi simple. Car l'affaire n'est pas dans le sac. Les dirigeants flamands, frottés aux réalités politiques, savent bien que l'Etat fédéral belge procure à la Flandre de nombreux avantages financiers, budgétaires, économiques ou en termes d'emploi, que le séparatisme pur et simple lui ferait perdre. Sans parler de la visibilité de la Flandre sur le plan international, notamment en matière commerciale, qui dépend pour la plus grande part de Bruxelles, capitale européenne dont la langue véhiculaire majeure possède un prestige de portée mondiale.

S'est donc peu à peu répandue en Flandre l'idée de marier subtilement les avantages de l'indépendance (c'est-à-dire le refus de toute solidarité budgétaire ou financière avec les deux autres régions) et les avantages que la Flandre, majoritaire dans l'Etat belge, tire de ce dernier, particulièrement en termes d'emploi, de prestige international, de visibilité commerciale, de flux économiques et d'investissements.

D'où l'idée de remplacer l'Etat fédéral par une confédération aux contours très lâches, laissant à la Flandre la maîtrise de son « dynamisme » économique et des ressources qu'elle en tire et lui conservant la haute main sur l'Etat central (ou ce qu'il en resterait) et Bruxelles, capitale dont le bilinguisme imposé est rentable en termes d'emploi et qui constitue, avec son statut de capitale européenne une « vitrine » irremplaçable pour les entreprises flamandes.

Il s'agit donc de « larguer la coûteuse Wallonie », d'arrimer solidement Bruxelles et de conserver tous les avantages artificiels que confère à la Flandre l'existence d'un semblant d'Etat bilingue qu'elle pourrait continuer à exploiter.

A l'analyse, on se rend bien vite compte que le projet d'Etat confédéral est infiniment plus pervers et plus dangereux pour les Wallons et les Bruxellois que le projet séparatiste car il cumule pour eux tous les inconvénients : la perte de toute solidarité Nord-Sud conjuguée avec le maintien de leur sujétion à l'égard de la Flandre qui pourrait continuer à profiter à leur détriment de l'essentiel des ressources de la Belgique en tant qu'Etat.

3. Le projet flamand à la lumière de son cheminement

Le projet flamand d'Etat confédéral est enraciné dans une évolution programmée et entend tenir pour définitivement acquis ce qui a été engrangé depuis 1970 tout en jetant aux orties les contreparties acceptées.

La première donnée intangible dont entend se prévaloir le mouvement flamand concerne la frontière linguistique née de la suppression du recensement et la prévalence de la notion d' « homogénéité culturelle » assurant à la Flandre la maîtrise culturelle sur un sol artificiellement délimité mais refusant cette même homogénéité culturelle à Bruxelles (où vivent 90 % de francophones) sous prétexte d'instituer une capitale bilingue ou l'usage du flamand serait mis sur un pied d'égalité avec celui du français. Le concept même d'homogénéité culturelle qui justifie tous les abus (expulsion de l'Université catholique de Louvain, imposition du flamand dans toute la vie sociale – y compris pour l'accès au logement – circulaire Peeters, etc.) procède donc, à la base, d'une extraordinaire manipulation intellectuelle imposée à l'époque aux francophones par une majorité flamande assistée de Wallons et de Bruxellois naïfs ou complices.

On n'oubliera toutefois pas aujourd'hui que le prétexte de tout cela était la création d'un Etat fédéral solidaire, ayant pour capitale Bruxelles, que les communes de la périphérie se sont vu octroyer des facilités protégées par un mécanisme constitutionnel (majorité qualifiée) et que la réglementation de l'emploi des langues y a été expressément soustraite à la région de langue néerlandaise incorporée dans la communauté flamande. A ce titre, les communes à facilités ne font pas partie de la communauté flamande. Il ne faudra pas l'oublier, le moment venu.

Et il conviendra de se souvenir que le principe de l'homogénéité linguistique liée au sol devrait normalement conduire les Flamands de Bruxelles à être administrés en français. Ces Flamands devraient, selon la formule d'Yves Leterme, « s'adapter » à leur situation géographique en s'exprimant dans la langue majoritaire de leur région.

Il y a plus. Dans la mesure où des populations majoritairement francophones (parfois à plus de 70 % selon les résultats des élections communales de 2006) étaient incorporées pro partim dans la région flamande, l'accord politique qui a conduit au fédéralisme actuel a accordé aux personnes concernées le droit de voter aux élections législatives pour des parlementaires francophones par le biais du maintien de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Le mouvement flamand voudrait aujourd'hui revenir sur les contreparties qu'il a acceptées à l'annexion à la Flandre de plusieurs communes, majoritairement francophones, de la périphérie bruxelloise.

Le cheminement de la pensée du mouvement flamand consiste donc bien à prétendre consolider ses acquis en en reniant les contreparties.

Ce qui est encore plus étrange, c'est que le mouvement flamand n'accepte pas les conséquences négatives pour lui de la scission réclamée de l'arrondissement électoral. Il est de fait que cette scission, si elle était pure et simple, priverait la Flandre de plusieurs députés, la population flamande de Bruxelles étant insuffisante pour assurer le maintien dans la région d'un nombre d'élus flamands suffisant. On peut estimer que le système ferait perdre environ trois députés à la Flandre au profit des francophones de Bruxelles et de la périphérie. Le mouvement flamand exige donc un système truqué d'apparemment lui garantissant à sens unique des élus non démocratiquement justifiés.

Tout gagner mais ne rien perdre est le slogan préféré de la militance nationaliste du nord du pays.

Il en va bien entendu de même de toutes les revendications flamandes en matière économique et financière. Elles ne concernent que ce qui peut rapporter à la Flandre, jamais ce qui peut lui coûter. On entend sélectionner les pans de la sécurité sociale où l'on croit pouvoir dépenser moins en Flandre en les régionalisant, mais on veut maintenir le système de pensions confédéral car la population flamande a un réel problème de vieillissement accéléré. Et tout est à l'avenant. On veut conserver les emplois pillés dans l'Etat central, même confédéralisé. On entend garder l'impôt des personnes physiques et les cotisations sociales perçues sur les travailleurs flamands travaillant à Bruxelles mais laisser à charge des Bruxellois le poids du chômage qu'on entretient cyniquement dans la capitale au nom du « bilinguisme ».

Tout cela est un peu gros mais ne trouble semble-t-il guère les esprits en Flandre.

Il est peut-être temps que les francophones, eux, se réveillent.

4. Les faiblesses de la Flandre

La Flandre affiche en permanence un bulletin de santé éclatant. Elle fait penser à ces présidents atteints d'un cancer qui obligent leur médecin-traitant à diffuser des compte-rendus optimistes pour tromper l'opinion publique. L'ennui, c'est que bon nombre d'observateurs, y compris francophones, se laissent leurrer par cet optimisme de commande dont le but est surtout de faire croire à une « bonne gouvernance » flamande qui se démarquerait avec bonheur du laxisme congénital des Wallons et des Bruxellois. Mais la réalité est tout autre. Les faiblesses et les handicaps de la Flandre sont nombreux et les indices de ses mauvaises performances présentes et à venir abondent.

Au point que l'on peut être convaincu que l'indépendance de la Flandre la conduirait inéluctablement à un appauvrissement collectif, y compris dans les domaines où elle s'affiche aujourd'hui, un peu sottement, en tête de peloton.

- Vieillissement accéléré de la population flamande

Tout le monde sait que la population flamande a vieilli, vieillit et continuera à vieillir plus rapidement que celle des deux autres régions. En 2030, selon les estimations de l'Institut National des Statistiques, les plus de 65 ans représenteront 43,7% de la population flamande contre 38,5% en Wallonie. Dès à présent, les responsables fédéraux (flamands) lancent des appels à la constitution de réserves en vue du paiement des pensions dans les décennies à venir. Et là, curieusement, personne ne parle de régionalisation. Car si la Flandre se retrouve seule, elle devra faire face à un très grave problème social à l'égard de ses âgés. Ce problème existe déjà. Car curieusement, la Flandre qui se targue de l'ardeur au travail de sa population, possède une caractéristique inquiétante : le taux d'emploi des personnes de plus de

cinquante ans y est réellement très faible : selon Rudy Aernoudt, ancien chef de cabinet du ministre de l'économie, seule une personne de plus de cinquante ans sur cinq est en activité.

Couplé à celui qui concerne le refus psycho-idéologique de l'immigration, instrumentalisé par le Vlaams Belang et à une natalité déficiente, ce diagnostic fera peser dans les décennies à venir une charge insupportable sur les 20-40 ans qui, malgré toutes les politiques annoncées de desserrement de l'étreinte fiscale vont se retrouver pressés de contributions de toutes sortes qui endigueront, à coup sûr, le prétendu dynamisme flamand.

- La Flandre dispose d'un nombre insuffisant d'emplois

Dans le manifeste de la Warande, ses auteurs publient les chiffres suivants du chômage :

| | | |
|---------|----------|-----------|
| Flandre | Wallonie | Bruxelles |
| 7.4 | 16,5 | 19,2 |

Ces chiffres sont de la poudre aux yeux car ils occultent volontairement la situation de l'emploi disponible dans les diverses régions.

La Flandre a un déficit structurel d'emplois très supérieur à la moyenne européenne. Il faut savoir que 10% de la main d'oeuvre flamande occupent des emplois bruxellois. Le déficit flamand d'emploi peut être évalué à 16% environ, ce qui représente en fait le chômage structurel intrinsèque de la Flandre.

Celle-ci, qui occupe 235.000 emplois créés par le dynamisme économique bruxellois, en offre à peine 37.000 aux habitants de Bruxelles avec une population six fois plus importante !

Si l'on se rapporte aux emplois flamands disponibles, le taux de possibilité d'accès à un emploi est le plus bas des trois régions : moins de 54% alors qu'à Bruxelles le nombre d'emplois disponibles est supérieur à celui de la population en âge de travailler ! Privée de la ressource fertile de l'emploi bruxellois, la Flandre serait dans une situation tout à fait défavorable sinon catastrophique.

Faut-il encore ajouter que les chiffres cités par le manifeste de la Warande sont faux en ce qui concerne l'emploi bruxellois ? Bruxelles compte une population active de 372.000 travailleurs. Cela signifie que 58% de la population en âge de travailler occupent un emploi (et non 55,4% comme le soutient la Warande) et que le taux de chômage calculé selon les critères retenus pour la Flandre est de 12,8% et non de 19,2% comme il est écrit dans le manifeste dont pratiquement toutes les statistiques sont ainsi falsifiées.

L'emploi bruxellois a augmenté de 67.000 unités en 10 ans, soit presque exactement

10%. La Flandre en a largement profité, notamment pour compenser certaines faiblesses de pans entiers de son économie.

- Le produit intérieur brut de la Flandre est faible

Les chiffres du manifeste de la Warande concernant les chiffres du produit intérieur brut des trois régions sont significatifs. Ils sont donnés en milliards d'euros :

| | | |
|---------|----------|-----------|
| Flandre | Wallonie | Bruxelles |
| 154,4 | 63,9 | 50,9 |

Plusieurs remarques s'imposent. La première est que la Flandre avec six fois plus d'habitants que Bruxelles ne produit que trois fois plus de richesses.

La seconde, que le différentiel entre la Flandre et la Wallonie, compte tenu du nombre respectif d'habitants, n'est pas aussi important que les propagandistes du nord du pays ne l'affirment.

La troisième, que si l'on additionne les performances de la Wallonie et de Bruxelles pour les comparer à celles de la Flandre, on obtient :

| | Flandre | Wallonie et Bruxelles |
|------------------------------|-----------|-----------------------------|
| P.I.B. en milliards d'euros | 154,4 | 114,8 |
| Population | 5.995.553 | 4.360.291 |
| % de la population beige | 57,8% | 42,2% |
| Taux de production du P.I.B. | 57,3% | 42,7% |

La conclusion est assez simple. Le P.I.B. de la Flandre est deux fois inférieur à celui de Bruxelles et il est même inférieur à celui de la Wallonie et de Bruxelles réunis.

Cela montre la faiblesse intrinsèque de l'économie flamande et son étroite dépendance à l'égard de ses voisins.

Bien sûr, les auteurs du manifeste ont « corrigé » les chiffres en considérant arbitrairement que les travailleurs flamands de Bruxelles devaient être incorporés dans la « richesse » flamande. Il s'agit là d'un « trafiquage » inacceptable des réalités. Le passage de la notion de P.I.B. (produit intérieur brut) à celle de P.N.B. (produit national brut) n'autorise absolument pas ce genre de manipulation. Ces richesses (le P.I.B.) sont le produit de l'activité économique des entreprises

travaillant à Bruxelles et non des travailleurs flamands qui en bénéficient. Ecrire le contraire est une falsification. Dont le seul objectif est de tromper les citoyens flamands à propos de leur prétendue prospérité et des cadeaux imaginaires qu'ils feraient aux autres régions.

Le tableau réel de la répartition du P.I.B. par tête d'habitant entre les Flamands, d'une part, les Wallons et les Bruxellois, d'autre part, le montrera.

| | Flandre | Wallonie et Bruxelles |
|-------------------------------|---------|-----------------------|
| P.I.B. par habitant, en euros | 25.724 | 26.330 |

On constate donc que le produit intérieur brut par habitant est inférieur en Flandre à ce qu'il est dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles.

Quant à la richesse produite par Bruxelles par tête d'habitant, elle s'élève à 51.310 euros, soit le double de la Flandre.

Il est clair que ce pactole, dû essentiellement au dynamisme et à l'activité des entreprises établies à Bruxelles, ne profite que très inégalement à la région où les poches de pauvreté, de sous-emploi ou de misère demeurent très importantes. D'abord, Bruxelles reste une ville duale où les quartiers prospères en côtoient d'autres, infiniment démunis. Mais il y a aussi, bien sûr, le pillage systématique de la richesse bruxelloise produite par ses habitants par une sorte d'accaparement par la Flandre de 34,8% des emplois créés par les Bruxellois. Cette navette est organisée, encouragée par toutes sortes de procédés dont le remboursement par l'employeur des frais de déplacement n'est pas le moindre. Elle l'est aussi par l'imposition légale ou larvée du bilinguisme flamand-français dans beaucoup d'entreprises tant publiques que privées. Bilinguisme de façade d'ailleurs, car l'écrasante majorité des navetteurs flamands sont totalement incapables de manier un français correct. C'est la tenue en mains de nombreux leviers de commande par des cadres flamands dans les entreprises tant publiques que privées qui favorise cette mystification qui s'apparente, à certains égards, à une forme de « colonisation ».

- La mobilité du travailleur flamand est faible

Selon une enquête IPSOS publiée par Le Soir les samedi 9 et dimanche 10 septembre 2006, les attitudes respectives des travailleurs flamands et francophones ne correspondent pas du tout aux stéréotypes répandus « con amore » par une partie de la presse du nord du pays.

74% des francophones sont prêts à augmenter leur trajet maison-travail de 30 minutes pour conserver leur emploi, contre 62% des Flamands.

Si trois-quarts des francophones sont disposés à accroître leurs déplacements pour

obtenir un emploi, seuls un peu plus de 6/10^{èmes} des Flamands manifestent cette souplesse malgré un territoire plus étriqué et des transports collectifs plus denses.

La statistique a été récemment confirmée lorsque fut envisagé le transfert à Liège d'une partie de l'activité de l'aéroport de Zaventem : ce fut une levée de boucliers parmi les travailleurs flamands.

Indiscutablement, la Flandre souffre en l'espèce d'un handicap sur le plan économique que les prochaines évolutions des entreprises vont aiguïser.

- Le travailleur flamand manque de souplesse par rapport à l'horaire de travail !

Encore un cliché qui s'envole.

75% des francophones sont prêts à travailler souvent plus tard, contre 62% des Flamands.

Le résultat du sondage recoupe le constat précédent. L'ardeur au travail et les sacrifices qu'il impose sont supérieurs chez les francophones que chez les Flamands. Le mythe de la paresse congénitale des gens du sud ne résiste pas à l'analyse objective. Mais il y a là bien du souci à se faire pour une Flandre indépendante, confrontée simultanément à des travailleurs peu motivés qui, en même temps, sous l'influence du Vlaams Belang, combattent l'envahissement de la main d'oeuvre étrangère !

- L'économie flamande est intrinsèquement fragile

Tous les économistes sont d'accord pour dire que l'économie wallonne a souffert de ce que l'essentiel de son potentiel (la sidérurgie et le charbon), fleurons de l'expansion et de la croissance au 19^{ème} siècle, a peu à peu disparu ou perdu de son importance et qu'un outil vieillissant, mal renouvelé ou adapté par les entreprises a précipité un déclin inéluctable.

L'économie wallonne, axée longtemps sur un puissant secteur secondaire, a montré plusieurs signes d'effondrement. Nous verrons que, reconvertie avec bonheur dans certains domaines de pointe et se déployant enfin dans le tertiaire et le quaternaire, la Wallonie dispose désormais des outils de son redressement. Paradoxalement, c'est aujourd'hui la Flandre qui a de puissantes raisons de s'inquiéter.

L'exiguïté de son territoire, la mobilité accélérée par un réseau routier et autoroutier densifié à l'extrême, le port d'Anvers, le pactole pétrolier et gazier, ont dopé la Flandre de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Mais cela aussi a une fin. Le tout à la voiture et au transport routier s'effrite de façon accélérée. Les préoccupations écologiques mettront bientôt en péril les grandes concentrations industrielles flamandes (comme celle de Gand) qui dépassent quotidiennement les seuils de

pollution dans le silence assourdissant des instituts chargés de la contrôler. Les réserves de pétrole et de gaz s'épuisent et pourtant la Flandre s'obstine à refuser l'implantation d'éoliennes en pleine mer.

Toutes les rivières, tous les canaux flamands sont dramatiquement pollués. Et la Flandre dépend entièrement du sud du pays pour son approvisionnement en eau douce. Son économie, fondée sur les illusions du « welfare state » et du progrès sans limite de la croissance, a des pieds d'argile.

La Flandre est donc, sans conteste, la plus prochaine victime prévisible d'une récession économique majeure car les bases de sa prospérité, insuffisamment diversifiées, ne sont pas saines. Plus que d'autres, elle dépend de ses exportations. Elle sera donc la première victime des délocalisations et du développement industriel et commercial de l'Asie.

Son port principal est sous-équipé. Son aéroport (Zaventem) obsolète. La Flandre « indépendante » est mal partie.

5. Qu'en est-il des transferts de la Flandre vers la Wallonie et Bruxelles ?

Dans Le Soir du 30 novembre 2005, le tableau des transferts Flandre/Communauté française, tiré du manifeste de la Warande, était présenté de la manière suivante :

Total des transferts de la Communauté flamande vers la Communauté française en 1990 et en 2003 en milliards d'euros

| | 1990 | | | 2003 | | |
|-----------------------------------------------|-------|------------------|----------------|-------|------------------|----------------|
| | Total | Vers la Wallonie | Vers Bruxelles | Total | Vers la Wallonie | Vers Bruxelles |
| Sécurité sociale | 2,2 | 1,1 | 1,1 | 3,7 | 2,1 | 1,6 |
| Budget fédéral | 0,6 | 0,5 | 0,1 | 1,5 | 1,9 | - 0,4 |
| Financement des Communautés et Régions | 1,0 | 1,0 | 0,0 | 1,3 | 1,3 | 0,0 |
| Dette de l'Etat | - | - | - | 3,9 | 2,8 | 1,1 |
| Total | 3,8 | 2,6 | 1,2 | 10,4 | 8,1 | 2,3 |

Selon ce tableau, la Flandre ferait actuellement à la Wallonie et à Bruxelles un cadeau annuel de 10,4 milliards d'euros.

Mais il vaut vraiment la peine de scruter le manifeste de la Warande. Car à la page 213, on peut constater que la Flandre prélèverait 14,8 milliards d'euros sur la

richesse créée à Bruxelles pour pouvoir asseoir les chiffres dits « corrigés » du produit « national » brut flamand ! (Le passage astucieux du P.I.B. au P.N.B. relève en fait de la prestidigitacion). Nul ne sait à quoi correspondent ces chiffres qui ne sont justifiés par aucune référence sinon celle des mouvements pendulaires, ce qui pourrait laisser entendre que la Flandre s'accapare arbitrairement (selon quels critères ?) 30% des biens et services produits à Bruxelles à partir de la navette dont elle bénéficie. Si l'on admet ce calcul, il faut alors constater que l'économie de Bruxelles procure annuellement à la Flandre 4,4 milliards de plus que ce que celle-ci rétrocède à tous les francophones, Wallons et Bruxellois réunis.

A suivre le raisonnement des auteurs du manifeste, il faut admettre que l'indépendance de la Flandre entraînant la séparation d'avec Bruxelles lui coûterait très cher.

La seule perte en termes d'impôts et de cotisations sociales dépasserait, selon nos estimations, de l'ordre de 5 milliards d'euros.

On comprend mieux dès lors pourquoi, dans les tableaux dressés aux pages suivantes du manifeste et qui sont consacrés à l'hypothèse de l'indépendance flamande, tous les classements présentés omettent systématiquement Bruxelles. En effet, si l'on additionnait les performances wallonnes et bruxelloises, la Flandre serait surclassée dans pratiquement tous les domaines (P.I.B., revenus du P.I.B. par habitant, emplois offerts, etc.).

A trop vouloir prouver, on finit par ne plus rien prouver du tout et même à démontrer le contraire de son projet de départ.

6. La Flandre tire grand profit de l'Etat fédéral belge

Même si l'on néglige le fait que les francophones de la périphérie, incorporés à la région flamande contre leur volonté sont, malgré les injustices qui les frappent, parmi les meilleurs contributeurs du budget flamand, on ne peut passer sous silence la véritable razzia opérée par la Flandre, à la faveur du bilinguisme imposé ou rampant, dans l'emploi, tant au niveau fédéral qu'au niveau bruxellois.

Ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont ainsi soustraits aux francophones, wallons et bruxellois.

Dans toutes les institutions fédérales, ministères, Chambre des Représentants, Sénat, hautes fonctions de l'Etat, la Flandre se taille la part du lion. Il en va de même dans toutes les institutions para-fédérales et les ex-grands services publics : S.N.C.B, postes, téléphonie, aéroport national, port d'Anvers, jardin botanique. Les chiffres exacts sont rarement disponibles ou font l'objet de subtils camouflages. On sait pourtant qu'à la poste et aux chemins de fer on n'engage pas de Bruxellois. On sait qu'au greffe et au parquet du tribunal de Bruxelles, avec 65% d'affaires françaises, il y a plus de 65% d'employés flamands. Et tout est à l'avenant.

La situation est la même au niveau régional. Les quotas, qui prévoient déjà deux fois

plus d'agents flamands que les dossiers traités en néerlandais ne le nécessitent ne sont même pas respectés. Tous les para-régionaux sont dans le même cas, ce qui représente des milliers d'emplois.

Et dans les communes, même si certains édiles résistent, la flamandisation, imposée par les législations linguistiques, poursuit son chemin.

Tout cela, pour une population flamande qui représente, grosso modo, 10% de l'ensemble des habitants de la région.

En Flandre, d'innombrables communes comptent plus de 10% de locuteurs francophones qui n'ont aucun droit. La connaissance du néerlandais y est imposée, tant dans le secteur public que dans les relations de travail au sein des entreprises. Un francophone (sauf s'il est Français, comme l'explique M. Yves Leterme !) n'a quasi aucune chance de trouver un emploi. Virtuellement, les francophones bruxellois et les Wallons sont interdits de travail et d'activité en Flandre. C'est dire que l'indépendance de celle-ci ne changerait quasi rien pour les travailleurs francophones, ce qui n'est absolument pas le cas dans l'autre sens. Car la suppression de l'Etat fédéral bilingue et du bilinguisme obligatoire à Bruxelles signifierait pour la Flandre l'obligation de recycler chez elle des dizaines de milliers de travailleurs ce que, nous l'avons démontré, elle est incapable de faire.

7. L'hypothèse du séparatisme ou du confédéralisme

On l'a vu, l'éclatement de la Belgique ou sa réduction à un modèle confédéral est, indiscutablement, à l'ordre du jour par la volonté non négligeable d'une partie significative de l'intelligentsia flamande.

Les francophones de Wallonie et de Bruxelles doivent donc se préparer à cette éventualité.

Les signataires pensent que, dans une semblable hypothèse, la Région wallonne et la Région bruxelloise doivent former ensemble une fédération solide, distincte de la Flandre, conservant entre les deux Régions de culture française une homogénéité dans tous les domaines autres que les actuelles matières régionales. Dans ce cas de figure, Bruxelles cessera évidemment d'être la capitale de la Flandre et la fonction publique fédérale sera démantelée et francisée. L'appartenance à l'une ou l'autre des nouvelles entités, fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part, Flandre, de l'autre, sera décidée par la consultation des habitants des communes limitrophes de l'actuelle frontière linguistique.

Enfin, les minorités culturelles des communes de l'une et l'autre des entités devront bénéficier de droits négociés sur la base de la réciprocité la plus stricte en s'inspirant des conventions internationales qui régissent la matière.

8. Comment délimiter la future fédération francophone de Belgique ?

La prééminence du droit des gens sur le droit du sol Le droit à l'autodétermination

Dès l'instant où la Région flamande met en péril les droits démocratiques, culturels et linguistiques de territoires où existe une majorité ou une importante minorité relevant d'une autre culture et méconnaît la liberté constitutionnelle de l'emploi des langues dans des domaines aussi sensibles que l'immigration ou le logement social, elle manifeste son incapacité à cohabiter démocratiquement dans un Etat de droit et à assumer les obligations que lui imposent le droit des gens, les conventions internationales sur les minorités et les droits de l'homme.

Les signataires estiment dès lors qu'il devient indispensable de consulter les populations concernées à Fournon et dans la périphérie bruxelloise quant à leur appartenance régionale et au régime linguistique et culturel qu'elles souhaitent.

Ce droit à l'autodétermination de populations qui bénéficient de statuts culturels particuliers (emploi des langues, facilités linguistiques, culturelles et scolaires, électorales et politiques) est tout à fait conforme aux règles du droit international pour la détermination des frontières définitives.

Toute solution devra donc passer par l'organisation dans les communes limitrophes qui en exprimeront le souhait d'un referendum portant sur leur désir d'appartenance soit à la Flandre, soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

9. Un peuple wallon et un peuple bruxellois unis par la langue et la culture

Il existe bien un peuple wallon dont l'existence tient à un certain nombre de valeurs professées en commun, presque toutes issues du Siècle des lumières et des principes fondateurs de la Révolution française de 1789. Le respect de l'autre, la primauté du droit des personnes sur celui du sol, la tolérance, la fraternité, le goût de la démocratie et de la liberté, mais aussi l'attachement à l'égalitarisme social sont autant de caractéristiques de la société wallonne.

En tant qu'il compte soixante pour cent de Wallons d'origine, près de 90% de francophones, qu'il a une tradition immémoriale de résistance à l'oppression et un amour immodéré de la libre expression, le peuple bruxellois est un partenaire naturel du peuple wallon. Et comme il est aussi tolérant et ouvert, il accorde actuellement, sans douleur, à la minorité flamande de Bruxelles, les droits politiques et culturels les plus importants du monde entier.

Les signataires pensent qu'à travers tout, que ce soit au sein du fédéralisme actuel ou dans n'importe quelle autre structure que l'avenir nous imposerait, Wallons et Bruxellois ont un destin commun.

Dans cet esprit, Bruxelles doit s'assumer comme région francophone sans complexe

ni pusillanimité.

La langue française doit y occuper toute sa place, la première.

Pour le reste, précisément parce qu'elle est de culture française et qu'elle relève donc de la conception universaliste de celle-ci, Bruxelles a une vocation multiculturelle, bien au-delà d'un bilinguisme réducteur.

Les signataires estiment donc qu'il est impensable que Bruxelles devienne une ville bilingue autonome, même européenne, séparée de la Wallonie. Elle doit afficher clairement ses couleurs et, à ce titre, offrir à l'Europe entière son multiculturalisme.

10. La Wallonie sans Bruxelles

Certains prônent une république autonome de Wallonie, voire un rattachement de cette dernière, seule, à la France. Si cette solution-là, pour autant que la France y adhère, ce qui n'est nullement évident, permettrait indiscutablement un redéploiement économique de la Wallonie au sein d'un ensemble puissant et diversifié, par contre l'isolement de la Wallonie et son découplage de Bruxelles marquerait une difficulté majeure tant sur le plan culturel que sur celui de l'économie. Isolés de ceux de Bruxelles, les indicateurs économiques wallons ne sont pas très favorables. Certes, la Wallonie a amorcé un véritable redressement, elle a progressivement gommé les séquelles de sa désindustrialisation et elle possède des secteurs dynamiques et prometteurs.

« Le pôle de compétence dans le domaine de la biotechnologie, proche de Liège, représente aujourd'hui près de la moitié du chiffre d'affaires du secteur bio-technologique en Belgique, précise Rudy Aernoudt. La technologie aéronautique, près de Charleroi, avec des entreprises comme la Sabca et la Sonaca, bénéficie d'une renommée mondiale. La Wallonie est également un acteur important dans le domaine de la fabrication d'armes avec la FN, à la pointe de la technologie. »

Toujours dans le registre positif, il souligne le développement économique sur le concept porteur du regroupement d'entreprises d'un même secteur : « A cet égard, la Wallonie devance la Flandre avec des clusters dans le domaine de l'aéronautique, la logistique, l'automobile, le bois, etc. »

Affirmer, dès lors, que la Wallonie est dépourvue d'atouts économiques serait mentir. Mais il reste évident que l'addition des forces wallonnes et bruxelloises serait très porteuse et mettrait même la Flandre en difficulté.

D'autre part, l'osmose culturelle entre la Wallonie et une région comme Bruxelles, dont plus de 60% des habitants sont Wallons de souche, est tellement enrichissante, naturelle et facteur de progrès pour la science et la technologie, vitales au XXI^{ème} siècle, que sa rupture serait réellement catastrophique.

Et l'hypothèse d'un accord bancal Wallonie-Flandre, sur le dos de Bruxelles,

garantissant au sud du pays un assistanat chichement compté et toujours révocable ferait en réalité de la Wallonie une sorte de pays en voie de développement attendant l'aumône « coopérative » de son puissant voisin. Or, contrairement à ce qu'on affirme, le peuple wallon n'a pas une mentalité d'assisté et ses responsables économiques, politiques, syndicaux ne sont pas des « rois fainéants ».

11. Bruxelles sans la Wallonie

Bien sûr, Bruxelles est capitale européenne, son P.I.B. est éclatant. Elle possède d'énormes gisements d'emplois, de grandes possibilités d'investissements dans de nombreux domaines, sa population et sa main d'oeuvre sont jeunes, bien sûr.

Mais Bruxelles n'est pas une île. Elle dépend de son environnement international et son rayonnement doit beaucoup à la langue et à la culture françaises de portée mondiale. Elle est adossée à une Wallonie, son alliée naturelle, dont on peut dire que le dynamisme de sa classe ouvrière et de ses capitaines d'industrie a forgé la Belgique économique, politique et sociale.

Sans la Wallonie, Bruxelles serait politiquement et linguistiquement orpheline. Livrée à elle-même, sorte de vitrine de la Flandre, bilinguisée à outrance, elle pourrait tout perdre, y compris son statut de capitale européenne que la France n'a toléré de lui concéder que parce qu'elle relève de la Francité universelle.

Bruxelles, soudée à la Wallonie, est et restera au contraire, le symbole universel d'une multiculturalité puisant sa source dans les Lumières.

D'aucuns rêvent de vendre, même très cher, cette cité à la Flandre. C'est oublier sa fierté foncière et son attachement à des valeurs qui ne doivent pas tout à l'argent.

Les signataires n'accepteront jamais le troc indigne du droit des gens en échange d'une servitude même dorée.

12. Le piège du confédéralisme

Dans l'offensive flamande, le schéma qui recueille les préférences est celui où se créent une Wallonie et une Flandre autonome, Bruxelles, rattachée en fait à cette dernière disposant d'une sorte de statut de protectorat, provisoire ou révocable, le tout relié de façon très lâche au sein d'une sorte d'Etat confédéral, vide de quasi toute substance.

Dans cette optique, un moratoire réduit peu à peu tout transfert de solidarité vers la Wallonie (qui reçoit quelques promesses immédiates destinées à l'amadouer) et la Flandre, débarrassée de la pseudo-charge des transferts financiers, continue à occuper au nom du bilinguisme, dans l'Etat confédéral et à Bruxelles, tous les emplois publics et privés qu'elle a pris l'habitude de squatter.

C'est ce qui s'appelle, en langage un peu relâché, demander et prendre « le beurre et

l'argent du beurre ».

Autant dire, pour faire court, que la solution confédérale est, pour les francophones, la pire de toutes. Celle qu'il faut refuser à tout prix, de même que toutes les petites solutions larvées, en demi-teinte, qui y conduisent, telles que la scission de BHV, sans contrepartie territoriale et de droit d'inscription électoral, la régionalisation d'une partie de la sécurité sociale, de l'impôt, etc. Car, bien sûr, dans ce cas de figure, la Flandre continue à bénéficier à plein des impôts et cotisations de ses navetteurs, au détriment des francophones, et à régenter et occuper l'Etat-croupion ainsi constitué, en monopolisant les emplois.

13. Quid pour 2007 ?

On a bien compris que la Flandre exercera, dès après les élections législatives, une énorme pression pour atteindre ses objectifs.

Que peuvent les francophones ?

D'abord, rester unis et intransigeants quant à leurs intérêts fondamentaux. Ensuite, faire clairement comprendre que les menaces flamandes de blocage des institutions tendant à conduire au séparatisme ne leur font pas peur. Et qu'ils ne sont pas prêts, pour l'éviter, à adhérer à un confédéralisme-piège.

Alors, quoi ?

La première hypothèse est celle du statu quo aménagé, les revendications flamandes sur BHV trouvant leur contrepartie dans un rattachement des communes périphériques dont les habitants le souhaitent à la région bruxelloise et la scission se faisant sans apparemment possible pour les listes flamandes avec, en contrepartie, le droit pour les habitants francophones de l'arrondissement électoral de voter à Bruxelles et pour les habitants flamands de Bruxelles de voter à Hal-Vilvorde.

Une solution symétrique devrait être trouvée pour l'arrondissement judiciaire où le bilinguisme disparaîtrait à Bruxelles, les cadres respectifs étant calqués sur les quotas d'affaires traitées.

Pour le reste, aucune nouvelle matière ne serait communautarisée ou régionalisée.

La seconde hypothèse aboutit à la création de deux Etats : la Flandre, d'une part, la fédération francophone de Belgique, regroupant la Wallonie et Bruxelles, d'autre part. Ce cas de figure a de nombreuses conséquences :

- la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles forment des entités séparées sur tous les plans. Ainsi la Région flamande et la Communauté flamande perdent toute compétence, à quelque titre que ce soit, politique, linguistique, culturel etc. sur la Région de Bruxelles ;
- la Wallonie et Bruxelles forment une entité autonome de type

fédéral, caractérisée par une unité territoriale et linguistique (une population sur un territoire) qui lui assure du point de vue du droit international universellement reconnu le statut de nation et d'Etat ;

- la fédération comprend deux régions, la Wallonie (y compris la Communauté germanophone jouissant d'un statut spécial) et Bruxelles, continuant chacune à assumer de façon autonome les compétences régionales actuelles ;
- l'ensemble de la fédération (à l'exception de la Communauté germanophone) est de statut linguistique unilingue français.

Les lois linguistiques organisant la région bilingue de Bruxelles-Capitale deviennent obsolètes ;

- la fédération assume simultanément à travers son Parlement et son gouvernement l'ensemble des compétences de la Communauté française, d'une part, et de l'Etat fédéral actuel, d'autre part (sécurité sociale, monnaie, finances, affaires étrangères, défense nationale, organisation judiciaire, police fédérale, etc.) ;
- l'impôt des personnes physiques et les cotisations sociales sont perçus au profit de la fédération en fonction du lieu de travail ;
- les droits linguistiques et culturels des minorités sont octroyés à celles-ci sur la base de la réciprocité. Ainsi les droits des Flamands de Bruxelles ou des communes à statut spécial seront identiques à ceux octroyés par la Flandre aux minorités francophones.

Dans l'hypothèse envisagée, il faudra vérifier si la fédération, née d'une sécession flamande, a intérêt à rester la « Fédération francophone de Belgique » perpétuant la Belgique sur le plan national et international. Il existe des avantages (au regard du droit international et du statut européen) et sans doute des inconvénients (quant à la reprise de la dette, par exemple).

On ajoutera que, certainement, la future fédération axera sa politique dans le sens d'un desserrement des liens économiques avec la Flandre et un resserrement de ceux-ci avec ses voisins français et allemands, les liens pouvant également se concrétiser dans des accords de partenariat très étroits dans les domaines des relations extérieures et de la défense nationale.

Le redéploiement de la partie sud du pays vers des horizons plus larges lui ouvre en réalité des perspectives prometteuses sur les plans culturel et économique. Les universités francophones sont en pointe dans les classements mondiaux, ce qui ouvre aux futures générations des espérances réelles. Le pessimisme distillé par certains est sans fondement.

La troisième hypothèse est celle qui, reprenant tout le schéma précédent, créerait seulement une sorte de coupole belge, symbolique et sans pouvoir, co-gérée paritairement par les Flamands et les francophones dont l'unique rôle serait d'identifier les deux Etats comme une sorte de « Commonwealth » réduit à un rôle de figuration internationale. Hypothèse un peu farfelue et même surréaliste, mais on sait que le surréalisme belge est mondialement apprécié.

Tous les autres cas de figure, comme une Wallonie indépendante et livrée à elle-

même sans lien avec Bruxelles (ou rattachée à la France sans également Bruxelles) flanquée d'une Région bruxelloise internationalisée (sous forme de condominium ou de Washington D.C.) ou encore pire, d'une Flandre arrimant Bruxelles au prix de quelques vagues promesses, sont tout simplement inenvisageables. II faut que cela soit clairement compris par tous.

CONCLUSION

La Flandre entend mettre en cause le compromis fédéral belge.

II faut qu'on lui notifie clairement que le prix à payer pour ce fantasme sera très lourd car il repose sur des prémisses fausses et un raisonnement biaisé.

II faut aussi que tous les francophones fassent savoir clairement à la Flandre que ses velléités de séparatisme, même larvé, sa tentative de gruger les Wallons et les Bruxellois à travers un confédéralisme qui masquerait ses objectifs, se heurteront à un refus net et catégorique, car en réalité, si la Flandre veut détruire la Belgique, elle le fera seule et les autres régions s'uniront pour lui tourner le dos. L'union de la Wallonie et de Bruxelles constitue leur force. Le passé l'a montré, l'avenir le prouvera une fois de plus.

Novembre 2006.

Antoinette Spaak
Serge Moureaux